



Formulaire K (détenteur du contrôle)

Déclaration indiquant l'identité du **détenteur du contrôle** de **personnes**
et/ou sociétés de personnes exerçant une activité opérationnelle

au sujet du contrat de leasing n°/ID _____

Preneur de leasing: _____

1) Cotation en bourse (veuillez cocher, le cas échéant)

Le preneur de leasing déclare par les présentes qu'il est lui-même coté dans une bourse suisse ou étrangère, ou qu'il est contrôlé majoritairement par une telle société, et que – en cas de cotation dans une bourse étrangère – les prescriptions en matière de commerce boursier sont comparables aux prescriptions suisses en matière d'obligations de publication.

Le cas échéant, veuillez signer directement le formulaire. Aucune autre information ne doit être fournie au 2) et 3).

2) Détenteur du contrôle

À remplir obligatoirement dans le cas des personnes morales et/ou sociétés de personnes. (sauf si 1) coché)

Seules les personnes physiques détenant des parts de 25% ou plus doivent être citées.

Le contrôle peut être exercé par le capital, les voix ou d'une autre manière.

S'il n'est pas possible d'identifier de telles personnes physiques, il convient de citer le(s) directeur(s).

Nom Prénom	Rue n°	NPA Localité	(Date de naissance)	(Nationalité)
------------	--------	--------------	---------------------	---------------

_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

Voir www.multilease.ch/fr/info concernant la définition de détenteur du contrôle.

3) Personne physique ayant droit économique différente (veuillez cocher, le cas échéant)

L'ayant droit économique des valeurs patrimoniales utilisées pour le paiement des mensualités, paiements spéciaux, intérêts, amortissements et cautions n'est pas le preneur de leasing mais une autre personne. Le preneur de leasing détient ces valeurs patrimoniales à titre fiduciaire.

Le cas échéant, remplir le formulaire A en plus.

Le preneur de leasing s'engage à communiquer toutes les modifications de sa propre initiative.

Lieu, date

Signature du preneur de leasing

La fourniture intentionnelle de fausses informations dans le présent formulaire est un acte punissable (faux dans les titres conf. à l'art. 251 CP).

Exemplaire donneuse de leasing